

<p><b>SNTRS</b></p>  <p><b>CNRS-INRIA INSERM-IRD INED-INRETS- INRP</b></p>	<h1>En bref...</h1> <p>SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33 Courrier électronique : <a href="mailto:snrscgt@vif.cnrs.fr">snrscgt@vif.cnrs.fr</a> - - Site web : <a href="http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr">http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr</a></p>
---	---

Numéro 262 du 22 juin 2011

## Communiqué des organisations syndicales

### Non à la RGPP dans les organismes de recherche et les établissements d'enseignement supérieur

Mardi 21 juin, 10274 pétitions exprimant le refus de la Révision Générale des Politiques Publiques ont été remises au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Une délégation des organisations syndicales présentes lors du rassemblement devant le ministère a été reçue (SNTRS-CGT, CGT-INRA, SNCS-FSU, SNESUP-FSU, SNASUB-FSU, SGEN-CFDT Recherche EPST, SUD-Recherche-EPST, SNPREES-FO).

Les organisations syndicales ont rappelé les revendications de la pétition :

- L'arrêt des audits RGPP et l'abandon des restructurations liées à la RGPP dans tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.
- Le maintien de l'engagement gouvernemental au-delà de 2011 de ne supprimer aucun poste de fonctionnaires dans l'enseignement supérieur et la recherche.
- La création de postes de fonctionnaires de toutes catégories pour titulariser les CDD et les CDI et répondre aux besoins.

Compte-tenu de ce qui se passe aujourd'hui dans les établissements (consignes de ne pas renouveler les contrats au-delà de 3 ans), les syndicats présents ont demandé des mesures conservatoires d'urgence pour le maintien dans l'emploi des personnels en CDD afin qu'ils ne soient pas privés des mesures de titularisation à venir.

Les représentants du ministère ont voulu minimiser l'impact de la RGPP et ont affirmé que le maintien des emplois (la non suppression d'un poste pour deux départs en retraite) avait été acté dans le budget triennal, mais avec le bémol que cela restait de la responsabilité du parlement lors du vote de la future loi de finances. (*Pourtant nombre de déclarations de membres du gouvernement vont dans le sens de la suppression d'un poste sur deux*). Ils ont affirmé d'autre part que la ministre accompagnerait une démarche de réduction de la précarité, tout en restant dans le cadre strict du projet de loi. (*Aucun mot sur la nécessité de transférer les crédits de l'ANR sur des supports de postes ou sur la nécessité de cadres d'emplois adaptés aux situations de certains personnels*). Selon eux, cette démarche s'inscrira dans le calendrier de la fonction publique. Il y aura une concertation avec l'ensemble des syndicats représentatifs de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ils ont refusé de s'engager sur le maintien des non titulaires dans leur emploi jusqu'aux mesures de titularisation et ont renvoyé vers les discussions locales (organismes, universités) sur cette question. Aucun calendrier n'a été annoncé.

Ces réponses ne sont pas acceptables. Les organisations syndicales soussignées invitent les personnels des EPST et des Universités à continuer la mobilisation, notamment à l'occasion du Conseil d'Administration de l'INRA prévu le 24 Juin et à s'inscrire dans les initiatives intersyndicales qui s'annoncent dès la rentrée.

Paris le 22 juin 2011

Communiqué des organisations soussignées

CGT (SNTRS, CGT-INRA, FERC-SUP), FSU (SNCS, SNESUP, SNASUB), SGEN-CFDT Recherche EPST, SUD Recherche EPST, SNPREES-FO, UNEF, SLR